



## VILLE DE CLERMONT APPEL D'OFFRES PUBLIC

### Travaux de construction de la phase 2 du développement résidentiel – secteur aréna

La Ville de Clermont demande des soumissions pour l'exécution de travaux de construction décrits ci-après et visant la complétion de la phase 1 du développement résidentiel – secteur aréna – ainsi que la totalité de la phase 2.

Phase 1 (2026) :

- Construction des bordures de rue ;
- Décontamination des surfaces granulaires ;
- Préparation finale de la surface en MG-20 ;
- Travaux de pavage.

Phase 2 (canalisation et voirie jusqu'au MG-20 en 2025, décontamination, préparation, bordures et pavage en 2026) :

- Construction de la voirie de nouvelles rues incluant les fondations et le pavage ainsi que pose de conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial de différents diamètres incluant les branchements de service et la pose des accessoires nécessaires (vanne, poteau incendie, regard, puisard, etc.) pour les rues suivantes :
  - Rue Asselin (sur une longueur d'environ 65 mètres)
  - Rue Brassard (sur une longueur d'environ 235 mètres)
  - Rue des Érables (sur une longueur d'environ 160 mètres d'aqueduc et d'égout sanitaire et environ 95m de voirie. Une partie de la voirie est déjà construite)
- Travaux d'aménagement paysager incluant notamment l'installation de bordures de béton;
- Divers travaux connexes de réfection et d'aménagement nécessaire à la réalisation du projet.

Toute soumission doit, pour être considérée valide, être préparée sur la formule fournie avec les documents de soumission et accompagnée des documents requis mentionnés au devis. Les documents nécessaires à la soumission seront disponibles sur le site du Système Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) au [www.seao.ca](http://www.seao.ca) à partir du 17 mars 2025. L'obtention des documents est sujette à la tarification applicable définie par le SÉAO. Le délai pour la réception des plaintes est tel qu'indiqué sur le SÉAO.

La responsable de l'appel d'offres du Maître de l'ouvrage est Madame France D'Amour, directrice générale et toute question doit obligatoirement être transmise à cette personne par courriel à [fdamour@ville.clermont.qc.ca](mailto:fdamour@ville.clermont.qc.ca).

La Ville de Clermont se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et de retrancher du contrat certaines parties. La Ville de Clermont ne sera en outre passible d'aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes encourues par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

DONNÉ À VILLE DE CLERMONT ce 17 MARS 2025

**France D'Amour**  
Directrice générale